

INFORMATION LICENCIÉ(E) SAISON 2019/2020

Rappel concernant le certificat médical

- **Première licence loisir ou compétition :**

Obligation de fournir un [certificat médical](#) de non contre-indication à la pratique datant de moins d'un an le jour de l'inscription.

- **Renouvellement de la licence loisir ou compétition, à l'exception de l'alpinisme :**

Le renouvellement de ma licence est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsqu'un mon certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, je renseigne un [questionnaire de santé](#) et atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, je me dois de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de ma licence.

- **Pour l'alpinisme :**

Le certificat médical doit être renouvelé chaque saison pour l'alpinisme pratiqué au-dessus de 2 500 mètres avec une nuit à cette altitude ou au-dessus.

👉 Si le club souhaite simplifier la gestion des certificats médicaux, rien n'empêche la demande d'un certificat médical annuel pour toutes activités.

- **Ce que je dois faire à la rentrée pour renouveler ma licence auprès de mon club ou de mon établissement affilié (hors HelloAsso) :**

J'ai déjà remis un certificat médical à mon club pour la saison 2017/2018 ou 2018-2019.

La Fédération m'envoie un e-mail comprenant un texte explicatif de la dématérialisation de la Notice d'information d'assurances accompagné de la notice. Ce mail vaut acceptation de l'information d'assurances

Mon club me remet :

- le [questionnaire de santé](#) ;
- une fiche d'inscription contenant l'attestation de santé.

Je complète chez moi le questionnaire de santé, que je conserve.

Si toutes les réponses sont négatives, je complète l'attestation santé et je la remets à mon club avec mon inscription.

Si l'une des réponses est positive, je consulte mon médecin traitant et je remets un nouveau [certificat médical](#) à mon club avec mon inscription.

Le club procède au renouvellement de ma licence.

Je reçois un mail automatique de la Fédération avec mes codes d'accès à l'[espace licencié](#) ainsi que la notice d'information d'assurances en pièce jointe pour me permettre de la consulter si besoin.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

- **Ce que je dois faire à la rentrée pour renouveler ma licence sur le site HelloAsso :**

Mon club me donnera toutes les informations, je n'aurai plus qu'à me laisser guider sur HelloAsso.

Attention à prévoir votre certificat médical ou l'attestation de santé qui vous seront demandés pour vous inscrire.

Le département Animation territoriale se tient à votre disposition pour tout complément d'information :

Léa DELIN

l.delin@ffme.fr

01 40 18 75 51

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr